



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-031-2025-11

PUBLIÉ LE 19 NOVEMBRE 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires

IDF-2025-11-18-00005 - Arrêté n°DOS-2025/4790 portant changement de responsable légal de la SARL AMBULANCES SAINTE EMILIE (2 pages) Page 3

IDF-2025-11-18-00003 - Arrêté n°DOS-2025/4791 portant transfert de locaux de la SASU AMBULANCE SOS SANTÉ (2 pages) Page 6

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

-Secrétariat général aux moyens mutualisés / Service des ressources humaines

IDF-2025-11-18-00004 - Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral
IDF-2023-03-02-00001 portant désignation des membres du comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (3 pages) Page 9

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-11-18-00005

Arrêté n°DOS-2025/4790 portant changement
de responsable légal de la SARL AMBULANCES
SAINTE EMILIE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2025/4790

portant changement de responsable légal de la SARL AMBULANCES SAINTE EMILIE (77420 Champs-sur-Marne)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral N° 96DDASS20AMPAMB en date du 10 mai 1995 portant agrément, de la SARL AMBULANCES SAINTE EMILIE, sise 2, résidence des Alléluias à Mouroux (77120) dont le responsable légal est Monsieur Alain POULAIN ;
- VU** l'arrêté préfectoral N° 95DDASS46AMPAMB en date du 12 septembre 1996 portant transfert des locaux et changement de responsable légal, de la SARL AMBULANCES SAINTE EMILIE situé désormais au 26 bis, rue de Paris à Champs-sur-Marne (77420), dont le nouveau responsable légal est Monsieur Eric BEAUVARLET ;
- VU** l'arrêté préfectoral N° 98DDASS02ASPAMB en date du 24 mars 1998 portant changement de responsable légal, de la SARL AMBULANCES SAINTE EMILIE, dont le nouveau responsable légal est Monsieur Henri LETROSNE ;
- VU** l'arrêté N° DOS-2016-366 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France en date du 02 novembre 2016 portant changement de responsable légal, de la SARL AMBULANCES SAINTE EMILIE, dont les nouveaux responsables légaux sont Madame Béatrice BEROUUD et Monsieur Michel AMBROISE ;

VU l'arrêté N° DOS-2019/280 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France en date du 07 février 2019 portant transfert des locaux, de la SARL AMBULANCES SAINTE EMILIE du 26 bis, rue de Paris à Champs-sur-Marne (77420) au 103, avenue Jean Jaurès à Champs-sur-Marne (77420) ;

CONSIDERANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par Monsieur Vincent GUYOT de relatif au changement de responsable légal de la SARL AMBULANCES SAINTE EMILIE ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de changement de responsable légal aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Vincent GUYOT est nommé nouveau responsable légal de la SARL AMBULANCES SAINTE EMILIE, sise 103, avenue Jean Jaurès à Champs-sur-Marne (77420), à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 18 novembre 2025

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
La Responsable du service régional
des transports sanitaires,

Signé

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-11-18-00003

Arrêté n°DOS-2025/4791 portant transfert de
locaux de la SASU AMBULANCE SOS SANTÉ

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2025/4791

portant transfert des locaux de la SASU AMBULANCE SOS SANTE

(78260 Achères)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° DOS-2025/2962 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 03 juillet 2025, portant agrément sous le n° ARS-IDF-TS/398, de la SASU AMBULANCE SOS SANTE, sise 3, rue Camille Jenatzy à Achères (78260), dont le président est Monsieur Bandiougou DOUCOURE ;

CONSIDERANT l'accord de transfert des autorisations de mise en service, des véhicules de catégorie C type immatriculés DX-585-FA et EY-308-GQ délivré par les services de l'ARS Ile-de-France le 11 septembre 2025. ;

CONSIDERANT la demande de modification de l'agrément déposée par le responsable légal de la société relative au transfert des locaux ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SASU AMBULANCE SOS SANTE est autorisée à transférer ses locaux du 3, rue Camille Jenatzy à Achères (78260) au 27, rue Panhard Levassor à Chanteloup-les-Vignes (78570) à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.
Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.
Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 18 novembre 2025

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
La Responsable du service régional
des transports sanitaires,

Signé

Séverine TEISSEBRE

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris -Secrétariat général aux
moyens mutualisés

IDF-2025-11-18-00004

Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral
IDF-2023-03-02-00001 portant désignation des
membres du comité social d'administration de
proximité de la préfecture de la région
d'Ile-de-France, préfecture de Paris

Arrêté

modifiant l'arrêté préfectoral IDF-2023-03-02-00001 portant désignation des membres du comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

**Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris
Grand Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté préfectoral IDF-2023-03-02-00001 du 2 mars 2023 modifié portant désignation des membres du comité social d'administration (CSA) de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu la désignation communiquée par le syndicat CFDT par courriel en date du 07 novembre 2025 pour désigner le remplaçant d'un membre suppléant ayant quitté ses fonctions à la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu la désignation communiquée par le syndicat SAPACMI-UATS-UNSA par courriel en date du 17 novembre 2025 pour désigner le remplaçant d'un membre titulaire ayant quitté ses fonctions à la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, ainsi que le remplaçant d'un membre suppléant ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 2 mars 2023 susvisé est modifié comme suit :

- Au titre des membres titulaires, pour le syndicat SAPACMI-UATS-UNSA, M. Christophe JOLY-LEITE est remplacé par M. Adel ZIDI ;
- Au titre des membres suppléants, pour le syndicat SAPACMI-UATS-UNSA, M. Adel ZIDI est remplacé par « M. Yann LE MENN » ;
- Au titre des membres suppléants, pour le syndicat CFDT, M. Livier MARC-MANSUY est remplacé par Mme Djamila FOURDACHON.

Article 2

La liste des représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, telle que résultant des modifications apportées par le présent arrêté, et des dispositions de l'arrêté préfectoral IDF-2023-03-02-00001 du 2 mars 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration (CSA) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, figure en annexe du présent arrêté pour information.

Article 3

Le préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 novembre 2025

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris et par délégation

Le Préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés
de la préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris

SIGNÉ

Stéphane BRUNOT

Annexe de l'arrêté modifiant l'arrêté préfectoral IDF-2023-03-02-00001 portant désignation des membres du comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

La liste des représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, telle que résultant des modifications apportées par le présent arrêté, et des dispositions de l'arrêté préfectoral IDF-2023-03-02-00001 du 2 mars 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration (CSA) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité social d'administration susmentionné :

Membres titulaires

Au titre du SAPACMI-UATS-UNSA

- M. Adel ZIDI
- Mme Khadija GAMRAOUI
- M. François FIEMS
- Mme Rahima GHENAIM

Au titre de la CFDT

- M. Philippe ATANGANA
- Mme Sélia Laure WINCKLER

Au titre de FO PREFECTURE ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

- M. Jean-Claude PUCCIARELLI

Membres suppléants

Au titre du SAPACMI-UATS-UNSA

- M. Yann LE MENN
- Mme Dalila MANSOURI
- Mme Gina ZOZOR
- Mme Aline ADONAI

Au titre de la CFDT

- Mme Djamila FOURDACHON
- M. Mohamed TAÏR

Au titre de FO PREFECTURE ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

- Mme Sandrine DEVEUVE